



Pyrénées Audoises
Centre Intercommunal d'Action Sociale

EXTRAIT
Du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération CIAS 2020-10

OBJET : VOTE DE LA DM N° 1 - SAD

L'An deux mille vingt, le quatorze du mois de septembre à 14 h, le Conseil d'Administration du CIAS des Pyrénées Audoises s'est réuni à QUILLAN, 1, Avenue François Mitterrand, suite à la convocation faite le 8 Septembre 2020 par Monsieur le Président.

Etaient présents :

Huguette DUBOIS, Francis SAVY, Christian MAUGARD, Mohammed EL HABCHI, Jacques GALY, Isabelle SZYMANSKI, Françoise TOURNAIRE, Martine DAFFOS, Denise GIORGI, Séverine CALDERON, Ginette JAMMES, Rose-Marie MANAUD,

Excusés : Paul COEFFARD, Geneviève COMTE, Marielle PASTOU, Alain RENON, Eric COUE

Secrétaire de séance : Martine DAFFOS

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Une régularisation de 2019 du Département nous permet d'abonder les recettes du compte 73 et d'augmenter le chapitre 016 comme suit :

CIAS SAD – DM N° 1 2020 M 22		
Intitulés	BP 2020	DM N° 1
section de fonctionnement		
Dépenses		
016 Groupe 3 charges de structure	0, 00 €	
6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion		104 100, 00 €
673 – Titres annulés sur exercices antérieur	200,00 €	35 160, 00 €
Total	55 000,00 €	139 260,00 €
Recettes		
017 Groupe 1 Produits de tarification		
* 733141 – Produits du Département	2 646 780,00 €	139 260,00€
Total	2 646 780,00 €	139 260,00€

CONSIDERANT que les dépenses et recettes s'équilibrent

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

- D'adopter la DM N° 1 du budget du CIAS SAD, telle que sus présentée

Ainsi délibéré, à QUILLAN, le 12 septembre 2020

Pour extrait conforme,

Transmis au représentant de l'Etat,
le 22/09/2020
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 22/09/2020

Le Président

Francis SAVY

